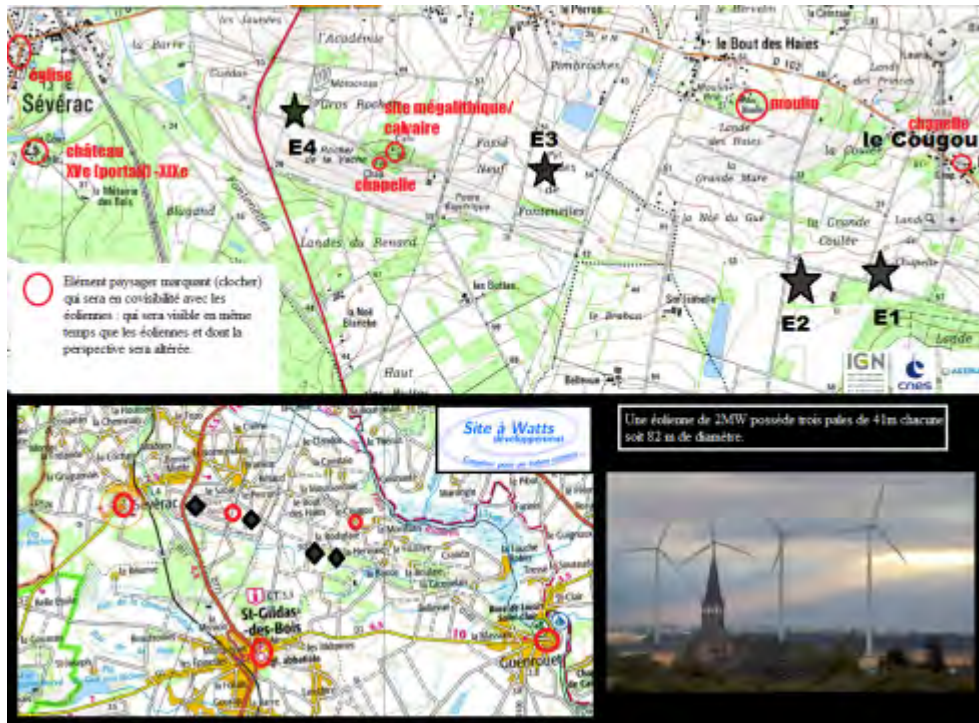


Demain, le clocher de Saint-Gildas des Bois sur fond d'éoliennes ?

Mardi 22 Janvier 2013

BREIZH JOURNAL

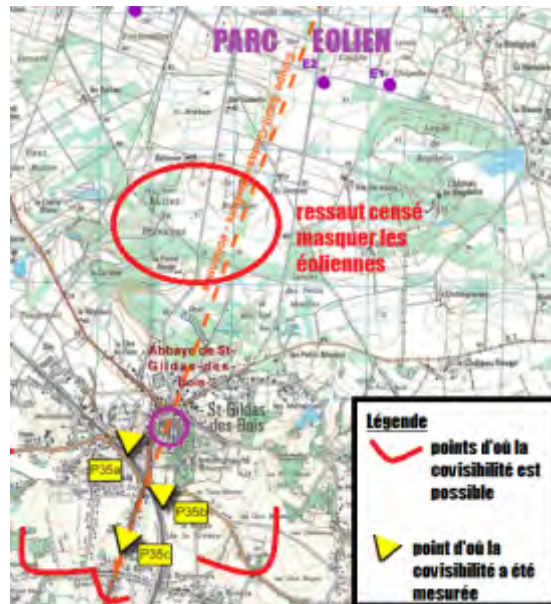


LOIRE-ATLANTIQUE

La Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois a défini un périmètre de Zone de Développement Éolien entièrement situé sur les deux communes de Sévérac et Guenrouët) et représentant une surface de 122 hectares. Un projet d'implantation de quatre éoliennes de 2 MW chacune a été prévu entre le Rocher à la Vache, sur Sévérac, et le Cougou, sur Guenrouët. La production annuelle estimée est de 20 000 Mégawatts heure, soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 8 000 foyers. Le permis de construire des quatre éoliennes a été délivré en novembre 2011, est détenu par la société « sites à watt développement ». Le conseil municipal de Blain doit rendre un avis consultatif sur la question jeudi.

Les 4 éoliennes seront implantées ainsi deux autour du site mégalithique et de la chapelle du Rocher à la Vache, deux face au Cougou. Résultat : **le clocher de Saint-Gildas des Bois risque d'être encadré par les éoliennes**, et on le verra ainsi depuis toutes les routes qui rejoignent le bourg par le sud (RD773, RD2, RD17) et de la voie ferrée.

« **Pas de covisibilité** » pour les porteurs du projet L'association qui porte le projet, *Eoliennes en Pays de Vilaine*, a produit des études paysagères qui écartent le risque de covisibilité, un ressaut se trouvant entre le parc et Saint-Gildas, mais, les pales de 40 m chacune devant être perchées à 100 m de haut, cette colline qui se trouve entre le Rocher à la Vache et Saint-Gildas risque d'être vraiment petite. Par ailleurs, **le clocher de Sévérac sera, comme en convient l'association, encadré par les éoliennes, comme la chapelle du Cougou**. Le projet est développé dans le cadre de la transition énergétique, « nous voulons développer l'éolien partout, par les associations, les riverains et les collectivités. Le parc va d'ailleurs financer un salarié qui travaillera sur les économies d'énergies possibles, parce qu'on ne peut pas d'un côté économiser de l'énergie fossile, et de l'autre continuer à gaspiller ». La Commission des Sites de Loire-Atlantique s'est penchée sur le projet et n'a rien trouvé à redire, ni l'ABF (Architecte des bâtiments de France) d'ailleurs. Mais l'ABF n'a rien trouvé à redire, aussi, contre ce bâtiment qui jure un peu, dans la cour du château d'Ancenis. La Commission des Sites a seulement demandé à déplacer une éolienne (E4 sur le plan) vers le nord-ouest, pour qu'elle soit moins proche du Rocher à la Vache – qui n'en restera pas moins encadré par deux éoliennes.



Etude de covisibilité revue et corrigée. En jaune, les points qui ont servi de base aux études paysagères du porteur du projet. En rouge, une partie des points d'où le clocher sera visible sur fond d'éoliennes.

Cependant, l'on nous a transmis ces études. Or, les points qui ont servi de base aux mesures sont tous dans l'axe au sud du clocher, au ras du bourg et de la voie ferrée. Là où les éléments de premier plan – maison, arbres – abondent. L'étude déduit triomphalement qu'il n'y a pas de risque. Cela dit, **les points d'où le clocher apparaîtra clairement flanqué d'éoliennes ne sont pas entrés dans l'étude.** C'est, par exemple, la RD17 vers Notre-Dame de Grâce, d'où l'on aperçoit, au niveau du tournant vers le nord que cette route prend face au moulin du Landas, le clocher de Saint-Gildas des Bois qui domine – seul pour l'instant – le paysage, et qui sera, demain, encadré par des éoliennes sans que les collines dites buttes de Brenugat qui s'élèvent un peu au-dessus des landes de Fontenelles ne parviennent à masquer celles-ci. Inutile de dire que depuis le moulin du Bolhet, à quatre km de Saint-Gildas, on verra très bien les éoliennes près du clocher. Mais c'est un point haut, le Bolhet. On les verra aussi de la RD773, en s'éloignant un peu du bourg. Au lieu-dit Gourap, pile poil à l'entrée du bourg, par exemple. Et des hameaux environnants. Autant d'habitants qui auront le droit au nouveau paysage : un clocher rescapé de la guerre encadré par des éoliennes.

Deux visions du paysage en conflit Le développement des parcs éoliens – dont un projet est prévu à Issé (Beaumonts) et un autre près de la forêt de Domnesche (Saint-Aubin) dépasse les périmètres classiques de protection des monuments (100 et 500 m, pour peu qu'ils soient inscrits ou classés) puisque l'impact d'une éolienne s'étend au paysage et touche tous les monuments, qu'ils soient ou non protégés.

Certes, les paysages sont altérés par des lignes à haute tension, des bâtiments en tôle, des lignes téléphoniques, des caténaires et une multitude d'éléments dispersés qui, pris individuellement, jurent, mais qu'on ne remarque même plus à force de les voir. Mais ils ne se perchent pas à 100 ou 150 m de haut, hors pales! « *Le paysage évolue sans cesse* », estiment les porteurs du projet. Certes, mais un département particulier comme l'est la Loire-Atlantique, dont le relief peu marqué est ponctué par des vallons doux, la moindre éolienne plantée sur un point haut – habituellement une lande, soit la croupe d'un vallon – se voit à une dizaine de km à la ronde. Comme se voient les éoliennes de Bâtine, près Campbon, ou de Soudan, ou de Derval. Dans un département comme l'est la Loire-Atlantique, une « *petite éolienne* » de 2MW – hauteur de mat 100 m, grandeur de la pale 41 à 46 m – s'impose au paysage au détriment du relief naturel et des éléments paysagers marquants – moulins, châteaux, chapelles et clochers – reflets de notre Histoire tumultueuse et persévérante néanmoins.

La Loire-Atlantique, comme le reste de la Bretagne, est un département qui a la chance de ne pas avoir de centrale nucléaire, et qui a refusé le danger nucléaire avec vigueur et détermination. Résultat, **la Bretagne historique est peut-être la seule région de France dont l'éolien représente 17% de la production électrique** (en 2011), part qui ne cesse de monter. Mais **est-ce que cela suffit-il à justifier pour autant que l'on plante des éoliennes partout, jusque et y compris en forêt** (à Josselin) **et que l'on altère durablement nos paysages ?** A chaque citoyen, à chaque élu, à chaque « *responsable* », de juger en son âme et conscience. Pas en fonction du tiroir-caisse. Le nucléaire rapporte aussi son « *salaire de la peur* », lui.



Il n'y aura pas d'éoliennes sur le site de Castel-Coudiec

Mercredi 23 Janvier 2013



BANNALEC (Morbihan)

A Bannalec, l'association C du Vent avait obtenu gain de cause pour l'annulation du permis de construire des cinq éoliennes, sur le site de Castel-Coudiec, par décision en date du 8 novembre 2012 du tribunal administratif de Rennes.

Le promoteur, VSB Énergies nouvelles, la préfecture ou le ministère de l'Écologie, avaient deux mois pour faire appel de cette décision. En l'absence de courrier, le président de l'association, Philippe Fatras, a demandé confirmation auprès du tribunal administratif : aucun appel n'avait été formulé à la date butoir du 8 janvier 2013.

Annulation du permis de construire

L'annulation de ce permis de construire est donc entérinée. Celui du site de cinq éoliennes à Kerros, lui, est toujours en instruction chez le préfet.



Le conseil régional de Bourgogne aimerait produire 25 % de son énergie via l'éolien d'ici 2020 soit 1500 Mega Watts. Entre oppositions multiples et frilosité des financiers, c'est mal parti... L'enquête d'Infos-Chalon.

Dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement voté sous le précédent gouvernement, la Bourgogne a fait part de son vif intérêt pour l'éolien. A l'été 2012, le conseil régional a ainsi signé une convention qui fixe un objectif très ambitieux : 1500 Mega Watts d'énergie produite par des éoliennes implantées dans la région à l'horizon 2020 ce qui représente tout de même 25 % de ses besoins. En décembre, l'assemblée régionale a franchi un nouveau cap en signant un schéma régional de raccordement avec RTE, seule l'Alsace a fait de même. Mais tout ceci n'est-il que paroles ? Les élus ont-ils déjà fait une croix sur leurs ambitions ?

Actuellement, la Bourgogne est en capacité de produire 134MW d'électricité via ses éoliennes, soit moins de 10% de ses objectifs et surtout à peine 2 % de la production nationale qui est de 7 000MW. Pourtant les projets ne manquent pas : « d'ici 2 à 4 ans, la Bourgogne devrait compter 500MW d'énergie produite par des éoliennes » d'après Olivier Quinquempoix, chef du service développement sur l'Est de la France pour RTE. Il le reconnaît lui-même : « il y a une dynamique, certes inférieure à celle de régions comme la Champagne Ardennes ou la Picardie, mais on peut tenir les objectifs ».

Des recours quasi systématiques La Bourgogne est-elle la bonne région pour installer des éoliennes ? Oui selon notre expert d'RTE. « Il y a surtout du potentiel dans l'Yonne, le Nord de la Côte d'Or et l'Ouest de la Nièvre ». Par exemple, dans le courant de l'année, deux nouveaux parcs devraient voir le jour vers Auxerre. Cela dit « les éoliennes ne pousseront pas partout en Bourgogne » complète Mathieu Mamers, responsable de projet pour ABO Wind et qui représente l'industrie de l'éolien en Bourgogne. Ainsi, d'après lui et malgré quelques exceptions comme la Bresse, le potentiel venteux est moins important en Saône-et-Loire et en particulier dans le Val de Saône, soumis à des contraintes environnementales et des flux migratoires. « Des éoliennes sur la région chalonnaise, c'est possible. Mais pas à court terme. Seulement quand la technologie aura évolué ».

De toute façon, un projet lié aux énergies renouvelables, ça ne se monte pas comme ça : « il faut compter 8 à 10 ans » d'après Mathieu Mamers, la faute aux recours quasi systématiques des riverains comme à St Christophe en Bresse et l'Abergement Ste Colombe : « leurs arguments sont assez récurrents : le paysage, le manque de vent... Souvent, ça va jusqu'en justice voire devant le Conseil d'Etat, mais les projets, désormais bien complets, gagnent presque toujours » se félicite le représentant de la filière qui ne cherche plus l'affrontement avec les populations mais plutôt le dialogue avec les élus, plus faciles à convaincre, notamment avec l'argument des retombées financières : le travail d'entreprises locales sur le chantier pendant 6 à 9 mois et la taxe professionnelle, à se partager avec le conseil général.

Dernier obstacle : s'assurer que l'électricité produite par les éoliennes ne sera pas perdue ce qui implique d'adapter le réseau électrique pour emmener l'énergie là où l'on en a besoin. Olivier Quinquempoix, d'RTE : « les éoliennes sont souvent installées en milieu rural où la consommation est faible. Il faut donc faire fonctionner le réseau à l'envers pour qu'il s'adapte à de plus fortes puissances et que l'électricité puisse être redistribuée. C'est un vrai enjeu et on doit être au rendez-vous sur les délais pour éviter les pertes de production. Un exemple : aujourd'hui en Allemagne, 100 à 150 éoliennes ne peuvent pas écouler toute leur production faute d'un réseau suffisamment efficace ».

Pour réussir, RTE a lancé un plan d'investissement de 40 millions d'euros. Une coquette somme surtout lorsque, de l'autre côté, Mathieu Mamers concède qu'aujourd'hui, les enjeux de l'éolien et des énergies renouvelables ont plus de mal à séduire les investisseurs...

Judi 24 Janvier 2013 – Pascal REMY



Le plus important projet éolien en Europe verra-t-il le jour dans le Sud des Ardennes ? Réponse possible à la fin du premier semestre.

ARDENNES. Déjà réunis le 19 décembre, les parlementaires et élus locaux se sont retrouvés à Paris pour un dossier très complexe qui nécessitera un 3e rendez-vous avec les autorités militaires. Le point.

Reporté à deux reprises, le rendez-vous concernant le méga projet éolien du Mont des Quatre faux, en suspens à cause de la présence de quelques éoliennes dans un périmètre de 30 km autour d'un radar militaire basé à Reims, a finalement eu lieu hier au ministère de la Défense.

Preuve de la volonté politique de faire aboutir la plus grande ferme éolienne d'Europe _ 47 aérogénérateurs d'une puissance de 7,7 MW, 100 emplois sur 20 ans pour en assurer la maintenance et 700 millions d'euros d'investissements) sur le territoire de sept communes du sud des Ardennes* - la délégation présente à Paris était très diversifiée. Il y avait « du lourd » autour de la table avec les présences conjuguées de trois parlementaires (Bérengère Poletti, Jean-Luc Warsmann et Christophe Léonard), du président de Région, du préfet des Ardennes, du sous-préfet de Reims, de Renaud Averly qui représentait les élus du Rethélois et Francis Signoret, président de la « com'com » de l'Argonne ardennaise.

Avec vent défavorable Disons le tout net : la réunion n'a débouché sur aucun résultat concret. Vu la complexité du dossier, on pouvait s'en douter. Mais, au grand dam des intervenants ardennais, d'autres vents contraires ont soufflé hier. « Effectivement, ce tour de table n'a pas apporté d'éléments décisionnels, formels et définitifs. Il y a, actuellement, une incompatibilité sur la configuration maximale du projet porté par WindVision. Et il y aura sûrement un ajustement à faire », confiait Jean-Paul Bachy avant de reprendre la direction de Châlons-en-Champagne. Un dossier devenu plus compliqué encore avec l'existence d'un autre parc éolien (six turbines) à créer sur le canton de Bétheniville (Marne) et lui aussi en contradiction avec la sécurité militaire ! Il était d'ailleurs défendu lors de la même réunion par le sous-préfet de Reims et le secrétaire de cabinet du maire de Reims, Adeline Hazan. Bigre... « Ça pose un souci supplémentaire et rend la procédure encore plus compliquée. Mais les deux plans doivent être pris en considération et pas en contradiction », convient, sans en ajouter plus, Jean-Paul Bachy qui sait tout de même que le projet du sud des Ardennes est de loin le plus important en terme de retombées économiques. Mais l'ombre la plus persistante reste la perturbation engendrée par la présence des éoliennes à implanter dans la proximité immédiate (30 km) du radar militaire situé au nord de Reims sur l'espace aérien civil et militaire du quart Nord-Est de la France.

Autre sujet évoqué : la problématique du calendrier. WindVision, le porteur du projet, va, en fait, devoir étudier divers scénarios possibles avant de se prononcer et de transmettre de nouvelles études à la direction militaire si la rentabilité économique reste intéressante.

Avec une question essentielle à la clé : sera-t-il encore possible de maintenir la globalité du projet initial (47 turbines) dans un calendrier acceptable ou réduire le programme à 19 ou peut-être 25 mâts si six éoliennes supplémentaires sont déplacées afin d'éviter la présence d'angles morts dans la zone du radar ? Selon Jean-Luc Warsmann, « la réunion a permis à chacun de faire valoir l'intérêt général que ce projet revêt pour les Ardennes. Et d'essayer de dégager les solutions pouvant le rendre acceptables par rapport aux nécessités de défense nationale, audibles bien sûr et dont il faut tenir compte ». Si l'affaire n'est pas encore résolue, une chose est sûre : ce dossier aura, enfin, suscité pour sa défense une grande cohésion de la part d'élus de toutes tendances politiques. Mais ce bel effort d'ouverture ne sera peut-être pas suffisant pour entériner le projet sur le terrain...

* *Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, Mont-Saint-Remy, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy et Ville-sur-Retourne.*

... / ... 5



... / ...

Majorien – 24/01/2013 à **21h10**

@sanglier: Was ist exendaire ? La France est exportatrice nette d'électricité. Cependant, elle importe de l'électricité d'Allemagne, c'est exact. Ce pays, lorsque ses éoliennes ou ses panneaux solaires se mettent à produire quand la demande est faible doit "bazarder" son électricité pour rien ou presque. Ajoutons que le reste du temps (80%) l'électricité est produite dans ce pays par des centrales à charbon, à gaz et encore quelques centrales nucléaires. Enfin faut-il rappeler que pour produire autant d'énergie qu'un seul réacteur il faut juste entre 2500 et 3000 éoliennes et comme il y a 3 à 4 réacteurs par centrale....

sanglier_grognon – 24/01/2013 à **14h07**

Tellement exendaire qu'avec son parc nucléaire à production constante, la France a été obligée d'importer d'Allemagne de l'électricité d'origine carbonée.

Caro02250 - 24/01/2013 à **12h23** | 1

Bien vu patchby51. Une reco.

Quand je vois les sommes faramineuses qui vont être englouties dans ce délire pour rien, j'en suis malade. Rappel: La France est largement excédentaire en matière de production électrique. Elle est le pays qui produit le moins de GES par habitant pour sa production électrique.

On va gaspiller des millions d'euros pour satisfaire 3 écolos bobos et dans quelques années des dizaines de milliers de Français auront le choix entre se chauffer ou manger chaud.

Ah j'oubliais : Les 100 emplois créés, ou plus exactement promis, ils vont coûter combien au contribuable ?

Patchby51 - 24/01/2013 à **11h18** | 2

Arrêtez de gaspiller l'argent public avec ces conneries qui coûtent cher et sont inutiles !

WindVision : « décontenancée et affligée »

Jointe à la sortie de la réunion, Delphine Poirson, la directrice de WindVision France nous a d'emblée déclaré être « atterrée, affligée et décontenancée » par le contenu de cette assemblée. D'abord, parce qu'on « nous donne des informations contraires d'une période à l'autre »*. Et surtout par rapport aux exigences financières formulées, hier, par l'armée de l'air.

Explications de la porteuse du projet : « De décembre à fin janvier, nous avons planché pour trouver un juste équilibre dans ce dossier entre la rentabilité économique et les contraintes liées à la présence d'un radar. Nous avons d'abord admis de repousser le début des travaux de 2016 à 2018 avant d'accepter une contribution financière avoisinant les 5 millions d'euros. Mais de là à ce qu'on réclame un engagement de 40 millions, ça dépasse l'entendement ! Je ne suis pas sûr qu'Enercon, le fabricant des 47 éoliennes, acceptera d'aller jusque-là. Mais je vais rendre compte de tout cela, dès lundi, à WindVision Europe. Ensuite, il conviendra de réfléchir à la stratégie à adopter, faire une analyse financière et donner une réponse au plus vite. »

La réduction du projet à 19 ou 25 éoliennes la laissait, hier dubitative. « Mais nous allons prendre le recul nécessaire pour étudier ces différentes pistes. »

Rappelons que sur ce projet Sud-Ardenne, 2,2 millions d'euros ont déjà été investis par WindVision qui avait, en outre, obtenu un raccordement sur la ligne à très haute tension RTE allant de Lonny à Seul.

* *Anonymement, plusieurs élus présents ont trouvé que l'armée était très « légère » dans l'appréhension de ce dossier qui, visiblement, n'avait pas été préparé comme il le fallait...*



Sale temps pour les éoliennes

Vendredi 25 Janvier 2013



GENOUILLE (Vienne)

Le permis de construire quatre éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Genouillé, délivré le 1^{er} avril 2010 par le préfet, a toutes les chances d'être annulé dans quinze jours par le tribunal administratif. Le tribunal est saisi par les opposants de « Bien vivre à Genouillé ».

Jeudi matin, le rapporteur public du tribunal a conclu à l'annulation du permis de construire après avoir constaté que le préfet a pris sa décision sans disposer de l'avis de la Direction départementale des territoires. La jurisprudence indique que cet avis motivé est indispensable à la légalité de la décision.

L'avocate des sociétés porteuses du projet, les SNC « La Tremblée » et « Les Cinq Chemins », conteste cette façon de lire le dossier. Elle explique que le préfet, pour prendre sa décision, s'appuie sur le travail d'instruction de la demande de permis fourni par la DDT. On doit donc, selon elle, considérer que cet avis existe, quand bien même il ne fait pas l'objet d'un document spécifique.

Vendredi 25 Janvier 2013

[batiactu]



G. Noble ©

S'appuyant sur le bilan électrique 2012 de RTE, le Syndicat des Energies renouvelables et FEE s'inquiètent de la baisse continue du nombre de mégawatts raccordés : seulement 757 MW l'an dernier (-19 %). Le rythme nécessaire pour l'atteinte des objectifs fixés pour 2020 devrait pourtant être de 1.400 MW annuels.

"Nous sommes à 54 % du rythme annuel qui nous permettrait de respecter les engagements que nous avons pris concernant le développement du parc éolien terrestre français qui doit atteindre 19.000 MW en 2020", déclare en préambule Jean-Louis Bal, le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Et c'est un fait : les raccordements se font de plus en plus rares au fil des ans, passant de 1.190 MW en 2010, à 928 MW en 2011, et maintenant à 757 MW en 2012. La puissance éolienne de la totalité du parc français s'élève à 7.450 MW. Il reste donc plus de 11.000 MW à installer d'ici à la fin de la décennie, soit un rythme annuel de 1.444 MW.

Le SER s'alarme de ce fait des délais qui sont imposés, notamment dans le cadre du grand débat national sur la transition énergétique, qui se lance en ce début d'année et ne se terminera qu'au mois de juillet, afin de déboucher sur une loi de programmation à la rentrée d'octobre 2013. *"La filière éolienne ne peut attendre les conclusions du débat lancé par le Gouvernement"*, soutien Jean-Louis Bal. Le syndicat demande donc, encore une fois, la mise en œuvre immédiate des mesures d'urgence annoncées : simplification du cadre réglementaire, levée des difficultés de raccordement au réseau électrique, éclaircissements des doutes concernant l'avenir d'achat du kWh. Nicolas Wolff, président de France Energie Eolienne, déclare pour sa part : *"Le bilan 2012 démontre la pertinence des mesures annoncées par Delphine Batho : la sécurisation du tarif d'achat éolien en collaboration avec la Commission européenne et les mesures d'allègement bientôt en discussion avec le Sénat, mais le temps est compté !"*.

L'éolien terrestre au secours de l'éolien marin ?

Jean-Louis Bal rappelle également que *"tenir les engagements pour l'éolien terrestre est d'autant plus impératif que le calendrier des appels d'offres de l'éolien maritime nous conduit bien au-delà de 2020 pour la mise en exploitation des 6.000 MW offshore prévus par le Grenelle de l'environnement"*. En effet, les deux grands parcs de turbines maritimes qui seront implantés au large du Tréport et de Noirmoutier, d'une puissance cumulée de 1.000 MW, ne seront opérationnels qu'en 2021-2023.

L'objectif de la feuille de route gouvernementale est de 25.000 MW éoliens installés en 2020 (soit 25 GW), dont 19.000 MW terrestres et 6.000 MW marins.



Bois de Cuze et rocher du Cheylard vus du suc de l'Areilladou

Voici notre **argumentaire spécifique contre le projet de ZDE du Bois de Cuze** (avec quelques rappels généraux non détaillés, qui sont repris par toutes les associations anti éolien industriel) :

Introduction L'APPGJSA est née le 18/08/2012 de l'inquiétude des locaux du Bois de Cuze et de ses environs, qui n'étaient pour leur majorité pas au courant du projet de création de la ZDE A2/A3 située sur les communes de Labastide sur Besorgues, Laviolle et Lachamp-Raphaël. Cette absence d'information nous a poussés à créer l'association. Nous sommes plus de 180 adhérents fin 2012, tous très inquiets de ce projet éolien industriel qui s'annonce dévastateur d'un lieu, devenu rare, de **nature authentique** encore préservée ici.

Pour justifier notre défense des paysages nous montrons les photos de ceux-ci.

Nous rappelons les rendements indécentes et scandaleux car subventionnés pour les promoteurs, la portion congrue pour la CCPAV et les communes, les miettes pour les propriétaires et les nuisances seules réservées pour les locaux (nuisances visuelles, sonores, dévalorisation immobilière)...

A propos des critères retenus on observe une différence fondamentale d'approche :

Dans le schéma départemental l'analyse prend en compte la nature des paysages (approche écologique et humaine)

Dans le schéma régional (SRCAE) c'est d'abord le vent qui est pris en compte (approche technique, à finalité financière et politique)

La région prend l'ascendant sur les décisions départementales dans ce dossier

Conséquences locales. Pour cette production énergétique minime, irrégulière et non nécessaire (l'Ardèche surproduit de l'énergie électrique par rapport à ses besoins) le prix écologique et paysager est très élevé, disproportionné, en particulier dans notre zone du Bois de Cuze :

La zone autour du Bois de Cuze est un des derniers lieux où la vue est préservée d'éoliennes proches qui attirent le regard.

Elle est située dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR MA).

Des petits chemins charmants devront être dévastés pour faire passer le matériel.

Actuellement en dehors du bruit du vent règne un silence proche du désert.

Nos vallées en bord du plateau font caisse de résonance du moindre bruit.

Le bruit de l'éolienne de Barthe de 0,9 MW est entendu à Labastide sur Besorgues à 2,5 km avec la nuit impression de piston sous le lit décrite par des habitants.

Un détournement des sources est à craindre avec la création des routes et les implantations d'éoliennes (les maisons ne sont pas implantées par hasard) car la nappe phréatique affleure.

Risque pour le tourisme (hôtels, restaurants, gîtes et chambres d'hôtes), et la vue depuis la D122 est impactée alors qu'elle doit être protégée (y passent de fameuses courses cyclistes: Ardéchoise, Dauphiné, Tour de France).

... / ... 9



... / ...

Risque pour l'emploi des artisans locaux (maçons, plombiers, ...) qui travaillent notamment pour les maisons des retraités et des propriétaires (futurs retraités en Ardèche) des résidences secondaires qui entretiennent les terrains et les maisons et les rénovent, participant à la conservation de l'identité paysagère ce territoire.

Les vues exceptionnelles à 360° depuis les sommets des suc (Montivernoux, Areilladou, rocher du Cheylard) disparaîtront si des parcs éoliens industriels sont implantés autour. De plus le Rocher du Cheylard est un neck prismé, manifestation éruptive plus ancienne que le volcanisme habituellement présent sur le territoire ardéchois, ce qui le fait apparaître comme une curiosité géologique d'un intérêt indéniable et reconnu, en position dominante visible de l'ensemble du plateau ardéchois, du Gerbier de Joncs, du Mézenc et de la vallée du Ray Pic, tous étant des sites protégés. Et la ZDE permettrait d'implanter des éoliennes à son pied !

Cette partie du plateau est un couloir migratoire secondaire et une zone où vivent de nombreux animaux qui pourrait être perturbés par le bruit des éoliennes et par les modifications de la flore induites par les travaux et entretiens nécessaires à l'installation et à l'exploitation du parc éolien.

Cette ZDE a la particularité d'être située sur une zone très boisée. Ce bois, ressource renouvelable produite et utilisée sur place, fournit depuis des générations du matériau de construction et le combustible traditionnel de chauffage des habitations du plateau. La réalisation de ce projet réduirait de plusieurs hectares la surface d'exploitation forestière actuelle.

Il existe pourtant des textes qui protègent cette zone (travail fait à la demande des politiques depuis 2000) :

Le schéma départemental avec sa carte des paysages emblématiques proscrivant l'éolien, dans lesquels est incluse la zone A2/A3.

L'avis du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, avis défavorable pour l'implantation d'éoliennes dans la zone A2/A3.

Le SRCAE : zone a priori défavorable + visibilité des éoliennes depuis la D122 (classée route touristique) + protection de la vue des suc.

Une partie de la ZDE projetée comprend des zones Natura 2000 et ZNIEFF, en contradiction avec les textes.

Nous exprimons notre inquiétude du précédent qui serait créé d'implanter des éoliennes en zone préférentielle dans le PNR, prélude à une extension sans limite.

De plus dans la zone préférentielle de la Montagne Ardéchoise le projet est de 110 MW dans le SRCAE, et cette quantité de production était déjà atteinte au 01/09/2011.

Et la saturation visuelle est atteinte aussi !

Pourquoi ces textes protecteurs ne sont-ils pas appliqués ? Qu'est-ce qui peut donc justifier d'outrepasser les lois ? Souhaitez-vous que les forêts de sapins et de hêtres soient remplacées par des forêts d'éoliennes ? Nous pas. Et vous ?

Conséquences nationales Nous sommes extrêmement inquiets suite au vote nocturne par l'Assemblée nationale des amendements sur l'éolien.

Le résultat sera de dévaster les paysages tout en engraisant les promoteurs, en accentuant le développement du capitalisme subventionné financé par les consommateurs, tous clients d'EDF (la CSPE - contribution au service public de l'électricité - est passée de 4,5 € en 2006 à 13,5 €/MWh pour 2013 mais devrait être pour équilibrer les dépenses actuelles à 18,8 €/MWh consommé, et elle devra augmenter encore demain si les énergies renouvelables subventionnées se développent).

On a ainsi l'impression que les garde-fous mis par l'administration suite aux études qu'elle a elle-même commanditées sont en passe d'être supprimés au nom d'une idéologie éolienne industrielle irréflectée. Le détricottage est commencé, avec ces amendements et avec la décision du Conseil d'état du 13 juillet 2012 qui autorise les éoliennes à déroger aux documents d'urbanisme et peuvent donc être implantées dans des zones agricoles ou protégées !

Conclusion La montagne est belle et mérite de le rester !

La charrue a été mise avant les boeufs par la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas et Vals (CCPAV) avec l'absence de réflexion globale préalable sur les conséquences paysagères et économiques du projet, alors qu'elle disposait du schéma départemental et de l'avis du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche qui indiquaient l'inopportunité de ce choix géographique. En toute logique le projet n'aurait pas dû être porté.

Vous l'aurez compris nous sommes très attachés à cette Montagne Ardéchoise, telle qu'elle nous a été transmise par nos ancêtres, respectueux de la nature.

De vrais habitants (permanents ou pas) du plateau tirent la sonnette d'alarme et nous espérons que vous nous entendrez.

... / 10



Bois de Cuze, vue depuis la D 122



Ferme jardin de Cuze et bois de Cuze, vus du Sud Ouest depuis les Granges de Sausses

Le Jardin de Cuze, le 18 janvier 2013.

Olivier PETIT
Président de l'APPGJSA
(Association pour la Préservation des Paysages du Gerbier de Jonc et des Sucs d'Ardèche)

Adresse postale : APPGJSA Monsieur Olivier PETIT
Le Jardin de Cuze 07600 LABASTIDE-SUR-BESORGUES
Téléphone 06 87 99 70 06 – Courriel : appgjsa@orange.fr

Samedi 26 Janvier 2013

le journal DE SAONE-ET-LOIRE



Saône-et-Loire – En mars prochain, le comité scientifique du Parc naturel du Morvan se prononcera sur l'implantation d'un parc éolien sur son territoire.

Malgré « un gisement de vent faible » et la proximité d'un couloir aérien de basse altitude, la direction du parc réfléchit sérieusement à un aménagement « modéré » de mâts éoliens.

Toutefois, il semble déjà exclu de voir se construire un parc de 30 ou 40 mâts. En effet, les zones d'exclusion de l'éolien représentent 90 % du territoire. À l'heure actuelle, un seul mât éolien est implanté dans le parc du Morvan.

Si les élus locaux semblent plutôt frileux, le conseil régional se montre volontariste sur ce sujet. L'objectif de la Région est de voir 23 % de la consommation électrique issue des énergies renouvelables d'ici 2020.

Vos commentaires :

Jean Doute | 26.01.2013 | 17h15 – **Comment gaspiller son "or vert" ?**

... et le parc naturel régional du Morvan devient le parc régional éolien du Morvan.

On commence par un parc éolien, puis deux, puis trois ... Ou comment transformer peu à peu des paysages "naturels" en zone industrielle.

La région a complètement renié son plan d'action touristique, et a oublié que tout un pan de son économie repose sur le tourisme. A croire que les éoliennes exercent un pouvoir de fascination exclusive sur M Patriat.

L'AN GUILLE | 26.01.2013 | 11h06 - **Des éoliennes dans le Parc naturel du Morvan ? Ah! NON pas ça ...** C'est si beau le Morvan n'allez pas Messieurs du conseil régional abîmer ce site si prestigieux. Même les écolos seront contre un tel projet.



Pour l'élu Jean Cazaux, les éoliennes sont une source de nuisances. (Photo S. d.)

Tout en acceptant le principe d'une étude de faisabilité pour l'implantation future d'éoliennes sur la commune, les élus ont émis quelques réserves.

Ce sont des élus dubitatifs, tout au moins pour certains de ceux qui siégeaient jeudi soir au Conseil municipal - le premier de l'année 2013 - qui ont eu à délibérer sur la question du principe d'une étude de faisabilité sur l'implantation future d'un parc éolien. Le maire a expliqué que ce premier acte d'acceptation revenait à autoriser la société prestataire Valorem à étudier la faisabilité du lieu d'implantation de ces géantes du vent et leurs caractéristiques techniques, non à faire des études annexes liées, notamment à l'impact environnemental d'une telle réalisation. C'est d'ailleurs sur l'environnement que Jean Cazaux, élu d'opposition, a basé son intervention. L'ardent défenseur de la chasse aux oiseaux migrateurs a rappelé que, « selon les textes en vigueur », l'impact sur l'environnement des futures éoliennes devra faire l'objet d'une étude. Selon lui, l'impact visuel, s'il était avéré, « peut être incompatible avec le développement touristique et l'emploi ». À cela, il a ajouté de probables nuisances sonores et l'impact sur la migration des oiseaux qui passent, de jour comme de nuit, au-dessus de la presqu'île. Enfin, Jean Cazaux a commenté la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) incluse dans les factures EDF, en affirmant que « les énergies renouvelables - le vent et le soleil - ne sont pas gratuites puisque les abonnés s'acquittent de cette taxe qui représente 5 euros, tous les deux mois » sur sa facture d'énergie.

Pour sa part, Alain Jeantet a émis des craintes sur l'étude faite par Valorem « à la fois juge et partie ». Pour cet autre élu de l'opposition, l'éolien coûte très cher « lorsqu'on inclut tous les coûts... pour obtenir des résultats très limités ». Un autre opposant, Jean-Claude Laparlière, s'est interrogé sur le fait qu'il n'y ait pas d'antinomie entre le tourisme et le parc éolien. Et l'élu d'émettre cette réserve au regard du statut de Pascale Got, la députée du Médoc, désormais présidente d'un groupe d'études liées au tourisme, au sein de l'Assemblée nationale.

À toutes ces interrogations, Jean-Luc Fourton, le premier adjoint, a indiqué qu'il fallait que la Zone de développement de l'éolien (ZDE) soit inscrite dans le plan local d'urbanisme (PLU) avant d'envisager des éoliennes sur Lesparre. Par ailleurs, l'étude de Valorem sera contrôlée par l'État. D'autres études viendront compléter cette première intention notamment en matière de nuisances sonores. Un compte rendu de visite fait apparaître une mesure de 35 décibels, au pied des éoliennes. Celles-ci sont complètement inaudibles au-delà de 700 mètres.

Ni pour ni contre La position du maire Bernard Guiraud fut ce qu'on appelle une « réponse de Normand ». En affirmant ne pas vouloir être ni pour ni contre le projet, il a affirmé qu'il y aurait encore des progrès technologiques effectués avant que les éoliennes soient construites sur la commune.

Sur l'argument touristique, le maire a opposé les exemples du Sud-Est de la France où les parcs éoliens sont denses, sans pour autant affecter la fréquentation touristique de la région. Alors, « pourquoi pas dans le Médoc ? », questionna-t-il, tout en incitant ses collègues « à laisser faire les études » avant de statuer définitivement sur le projet de parc éolien sur la commune. De son côté, Jean-Luc Fourton a encouragé ses collègues à aller visiter des installations en fonctionnement. Au final, la délibération a été prise à l'unanimité des présents.

.../... 13



... / ...

Vos commentaires :

LIBELLULE – 26/01/2013, à 22h57

LA FRANCE A "CONTRE COURANT " VA VERS LA FAILLITE GRÂCE A SON PROGRAMME RUINEUX DE LA "TRANSITION ÉNERGÉTIQUE Un article paru dans "les Echos" hors série n°10 donne une idée de l'étendue du désastre. VESTAS Leader mondial de l'éolien licencié à nouveau en plus des 6.700 suppressions depuis 2012...

XXtof – 26/01/2013, à 13h06

Le bruit est inaudible à 700m. Soit. Et la mesure intègre les infrasons ? Les plus nocifs et ceux qui se propagent le plus loin.

Cette filière terrestre est un gouffre économique, c'est d'ailleurs pourquoi il est mis en place un système de location des terrains à des prix hallucinants, supérieurs par an, et de loin, à la valeur vénale du terrain.

Le maire concerné peut ainsi se prévaloir d'être un gestionnaire avisé, alors qu'il ne fait qu'aggraver le déficit de l'état, qui s'est engagé à rembourser EDF pour le surcoût généré.

Il n'y a qu'à voir à Naujac, pour le photovoltaïque, le loyer de 3000 €/hectare par an pour des terrains qui ne valent au mieux que 1000 €/l'hectare.

ESCLOP – 26/01/2013, à 08h07

Après la route des " châteaux " le Médoc aura sa route "Eolienne " pour finir sur le parc " Voltaïque il sera l'exemple du Développement Durable à l'image de la 1215 ...

Samedi 26 Janvier 2013

la Nouvelle
République.fr



La banderole des opposants au projet éolien est visible de la départementale 759 (Cholet-Argenton-les-Vallées).

NUEIL-LES-AUBIERS (Deux-Sèvres)

Les opposants au projet de ferme de six éoliennes à la Fragnée, entre Nueil-les-Aubiers et Etusson (NR du 19 janvier), ne baissent pas les bras. Depuis quelques jours, ils ont même installé une banderole face à l'usine Mallard de Nueil-les-Aubiers, au niveau du rond-point de la route de Cholet-Argenton-les-Vallées. Ce projet d'éoliennes est porté par la société JMB Energie. Une enquête publique est ouverte depuis décembre, mais les opposants attendent l'organisation d'une réunion publique, promise par le maire Philippe Brémond.

Dimanche 27 Janvier 2013 – Daniel DAUCOURT



ABBEVILLERS (Doubs)

Réunis vendredi soir à la mairie, les membres de l'association Libres comme le vent ont défini la stratégie adoptée dans les prochains jours pour informer et manifester contre l'implantation des éoliennes prévues aux Hautes-Bornes.

L'association, présidée par Norbert Croce, prend de l'ampleur et regroupe des habitants en colère de tout le secteur. Elle a adhéré à la Fédération nationale Vent de Colère et a noué un partenariat solide avec l'association sauvegarde du plateau localisée à Croix et oeuvrant dans les mêmes buts. Le préfet a donc validé le périmètre de la Zone de Développement Eolien (ZDE). Cette dernière est légèrement tronquée sur Abbévillers et Hérimoncourt en raison de la présence de chauves-souris dans un secteur assez proche. La ZDE ne tient pourtant pas compte de distance par rapport aux habitations qui paraissent dérisoires aux adhérents de Libres comme le vent. D'après eux, les éoliennes pourraient se trouver à 760 mètres des premières habitations d'Abbévillers, à 900 mètres de celles d'Hérimoncourt et ... à 700 mètres de celles de Montbouton.

Manifestation le 9 février

Les communes d'Abbévillers, Hérimoncourt et Vandoncourt sur l'emprise desquelles la ZDE est prévue ne sont en effet pas les seules concernées ; Montbouton donc mais aussi Saint-Dizier-l'Evêque, Croix, Bure et Fahy en Suisse pourraient subir des nuisances, sans l'espoir de toucher la moindre manne en compensation. C'est pourquoi les huit communes seront prochainement visées par une distribution de tracts. « *La législation française est inadaptée. On la voudrait à l'image d'autres pays européens. Les distances minimum sont par exemple de 2000 mètres en Espagne. De plus, on ne sortira pas du nucléaire avec l'éolien. On prévoit 13 éoliennes de 150 mètres de hauteur soit l'équivalent d'immeubles de 50 étages, c'est aberrant* » dénoncent en vrac les adhérents. L'heure est donc à la mobilisation. L'association espère fédérer largement autour de ses idées et apporter une véritable démonstration de force le samedi 9 février, dès 10h, avec une manifestation à laquelle les habitants des huit communes directement concernées mais aussi tous les autres sont invités à se joindre. « *Le point de départ de la manifestation est symbolique, sur l'emplacement du prochain lotissement construit à Abbévillers à proximité du cimetière, à l'endroit même où les futurs propriétaires auront le triste privilège d'être les plus proches des éoliennes si le projet aboutit* » commente Norbert Croce.

CONTACTER

Association Libres comme le vent : librescommelevent@gmail.com ou Tél. 03 81 30 95 01



Les associations de protection et de l'environnement à un tournant de leur histoire.

Depuis le 1er janvier 2013, les règles de représentativité des associations de protection de la nature et de l'environnement ont été modifiées. Résultat, un bon nombre d'entre elles n'ont pas obtenu le renouvellement de leur agrément. Si l'objectif affiché est la structuration d'un mouvement éclaté en quantité d'entités, certains craignent une quasi hégémonie de quelques associations. Retour sur une réforme qui fait débat.

Jusqu'à présent, les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) avaient leur Graal: l'agrément[1], soit la faculté de bénéficier d'une présomption d'intérêt à agir devant le juge administratif. Le Grenelle de l'environnement n'a pas fait disparaître le principe –en l'écornant toutefois en matière d'urbanisme- mais il a créé un nouvel échelon. Entre elles, les associations l'appellent le «super agrément». C'est le sésame qui ouvre désormais la porte de toutes les instances consultatives nationales en matière d'environnement[2]. Et des associations de protection de la nature et de l'environnement viennent d'en être privées –ou risquent de l'être- à leur grand dam.

Dans la foulée du Grenelle de l'environnement, les règles de la représentativité des associations de protection de la nature et de l'environnement sont revues, pour désigner des «partenaires environnementaux» ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable. C'est qu'il y a du monde au balcon! Les APNE (au plan national) sont plus d'une centaine, bénéficiant d'une loi de 1976 qui leur accorde le bénéfice d'un agrément sans qu'elles n'aient plus à faire la preuve de quoi que ce soit. Peu en font usage au plan juridique et pour la plupart d'entre elles cet agrément est plus un label qu'un outil. Il y a ceux qui sont pour cette réforme, car ils espèrent ainsi voir émerger des associations «légitimes (...) dans le cadre de la construction d'une démocratie plus écologique», comme l'écrit l'avocat Arnaud Gossement, ex porte-parole de France Nature Environnement (FNE). Et il y a les contre, comme le président d'Ecologie sans frontière, Franck Laval, qui craint de voir s'exercer le «fait du prince». C'est que les trois nouveaux critères prévus par un décret et une circulaire laissent peu de têtes dépasser. Pour décrocher le «super agrément», les associations doivent en effet afficher 2.000 cotisants au compteur, répartis dans au moins 6 régions (5.000 pour les fondations reconnues d'utilité publique, comme la Fondation Nicols Hulot-FNH[3]), «justifier d'une expérience et de savoirs reconnus» et «disposer de statuts, de financements ainsi que de conditions d'organisation et de fonctionnement qui ne limitent pas leur indépendance, notamment à l'égard des pouvoirs publics, des partis politiques, des syndicats, des cultes, ou d'intérêts professionnels ou économiques». Une rédaction volontairement «floue» juge Louis-Narito Harada, que des «petites» associations – Générations futures, Ecologie sans frontière, Robin des toits, Respire, réseau Environnement-santé- ont chargé d'attaquer le décret et la circulaire[4] [JDLE]. «Trop d'associations se bousculaient pour participer aux débats environnementaux. Les pouvoirs publics ont donc créé un niveau supplémentaire de reconnaissance, aux règles assez floues pour que leur interprétation soit laissée à la seule discrétion de l'administration», estime l'avocat.

Au risque d'évincer les structures hyper spécialisées –les «lanceurs d'alerte»-, comme Générations futures ou la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad), qui ont relativement peu d'adhérents et peu de moyens pour recruter, au profit d'organisations plus professionnalisées, comme Greenpeace, le WWF ou FNE. Président de Bretagne vivante, François de Beaulieu estime qu'il manque «un statut particulier pour les associations d'experts qui ne se donnent pas pour objectif d'avoir un maximum d'adhérents. Là, il y a un problème démocratique». «Il faut une biodiversité des associations représentatives !», plaide Franck Laval, président de la (petite) association Ecologie sans frontière.

... / ... 17



... / ...

Même une certaine Delphine Batho était montée au créneau contre le texte. C'était le 14 octobre 2011, dans une question écrite à la ministre de l'écologie de l'époque, Nathalie Kosciusko-Morizet. La députée socialiste estimait alors qu'avec ces nouveaux critères, «certaines organisations ne [pourraient] plus participer au débat démocratique sur les questions de l'environnement». Elle lui demandait «si elle compt(ait) revoir la rédaction de cet arrêté pour prendre en compte les légitimes revendications du monde associatif». NKM lui avait répondu, notamment concernant les «petites» associations: «Les membres d'associations 'expertes', mais ne regroupant qu'un faible nombre d'adhérents, ont la faculté d'intégrer les instances visées dans le décret en tant que 'personnalités qualifiées'».

Depuis, la députée est devenue ministre de l'écologie à son tour et c'est sous sa plume que sont sortis plusieurs textes mettant en musique la réforme. Les premiers à passer l'obstacle sans coup férir sont la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), les Amis de la terre et FNE. Suivis de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), la Ligue urbaine et rurale pour l'aménagement du cadre de la vie française (LUR), la Fédération française de spéléologie, la Société herpétologique de France (SHF), la Fédération des parcs naturels régionaux de France, la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPEM), le Fonds d'intervention écopastoral groupe ours Pyrénées (FIEP) et la Société nationale de protection de la nature et d'acclimatation de France (SNPN). Des heureux élus récemment rejoints par la Fondation Surf Rider.

En tout, sur la cinquantaine d'associations qui devaient impérativement faire leur demande avant le 31 décembre 2012, seules 12 ont passé l'obstacle avec succès. «Mais combien ont rempli leur demande?», tempère Raymond Léost, secrétaire national de FNE. «Désormais, il y a des règles de représentativité, point barre. Maintenant, on ne pourra plus nommer les petits copains dans les commissions», explique ce fervent supporter des nouvelles règles de représentativité. Qui sont les perdants, à ce jeu de chaises musicales? Exit le Syndicat national des usagers des transports ou l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (Appa), des associations de chasseurs ou à caractère sportif (comme le centre nautique des Glénans ou le Club alpin français). Nature et Progrès, qui est tout de même la fédération internationale d'agriculture biologique, n'a pas non plus obtenu l'agrément. «C'est un petit choc car on l'avait depuis 1978», explique Claire Julien, la coordinatrice de Nature et Progrès. «Cela étant dit, on n'en faisait pas un grand usage et ça n'aura pas d'impact sur notre légitimité de ne pas siéger dans ces instances: le cœur de notre action est ailleurs.» Le refus n'a pas été justifié par l'administration. «Peut-être parce qu'on a fait valoir 1932 adhérents au lieu des 2.000?», se demande Claire Julien. L'association des journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie (JNE) et la Société française de droit de l'environnement (SFDE) ont également été privées de leur agrément.

Philippe Billet, jusqu'ici président de la SFDE, estime que ce seuil des 2.000 adhérents «conduit à accorder à certaines associations une situation de quasi-monopole à l'échelon national». Les regards se tournent vers FNE, qui fédère près de 3.000 associations et pourrait en attirer de nouvelles, car les associations blackboulées par l'administration et qui voudraient tout de même faire entendre leur voix devront rallier leur grande sœur adoubée. «[Ces associations] se trouvent nécessairement placées sous la dépendance des associations nationales revêtant les qualités réglementaires requises pour cette participation», explique Philippe Billet. «Elles doivent, de fait, y adhérer afin d'espérer que lesdites associations nationales les proposent à la désignation de l'autorité administrative pour participer -en leur nom- aux instances consultatives nationales. Et ce, en dépit de leurs compétences propres et de leur agrément national[5].» Cette réforme, FNE l'a voulue parce que «le mouvement écologiste est émietté entre plusieurs associations, sans rapport de force institué. On a raison quand on convainc», plaide Raymond Léost. Ce qui fait bondir Pierre Athanaze, le président de l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas): «C'est grave que cette demande émane du milieu associatif lui-même!». Et d'anticiper les conséquences logistiques de la réforme: «FNE a-t-elle les reins assez solides pour assurer la présence d'assez de personnes dans toutes les commissions auxquelles elle va être désignée?».

La prochaine «fournée» de demandes de «super agrément» aura lieu l'année prochaine pour une cinquantaine d'association. D'ici là, les recours déjà engagés auront avancé. Et le crû 2013 de la Conférence environnementale aura donné un avant-goût des conséquences de cette recomposition des forces sur les associations. En être ou ne plus en être, telle sera la question.

... / ... 18



... / ...

[1] article L. 141-1 du Code de l'environnement

[2] Le Comité national de l'eau, le Conseil supérieur des transports terrestres et de l'intermodalité, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire, le Conseil national de la mer et des littoraux, le Conseil national du bruit, le Conseil supérieur de l'énergie, le Conseil national de la montagne, le Conseil national des déchets, la commission des produits chimiques et biocides, le Conseil national de l'air, le Conseil national du paysage, le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, le Comité national «trames verte et bleue», la commission des comptes et de l'économie de l'environnement, le conseil d'orientation de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, le comité économique, éthique et social du Haut conseil des biotechnologies, le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, le Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois.

[3] Qui sera informée de la réponse courant février 2013.

[4] L'audience n'a toujours pas eu lieu.

[5] Agrément pour ester en justice.



Dans le Lévézou, chez nos voisins aveyronnais, l'éolien est déjà une réalité. A Laramière Jean-Luc Borie s'y oppose (ci-dessous).

LARAMIERE (Lot)

Quelque 90 communes sont situées en zone favorable à l'éolien du Schéma régional climat air énergie (SRCAE). À ce jour, au moins six projets sont à l'étude, du nord au sud du département. Trois des communes concernées ont fait une demande explicite pour intégrer une zone favorable du schéma régional. C'est le cas de Laramière, près de Limogne. Une association s'opposant au projet, Horizon du causse, s'est constituée. Explications avec son président, Jean-Luc Bories.

Comment avez-vous été amené à constituer une association contre l'implantation d'éoliennes ? Nous avons été surpris par l'annonce du projet et inquiets de son avancement. Plusieurs d'entre nous avaient une sensibilité écologique forte et pouvaient être a priori favorables à l'éolien. Mais nous avons tous été inquiets à l'idée de voir apparaître ces machines immenses, dans un paysage de grande qualité associé à un patrimoine historique et architectural remarquable. Ensuite, nous nous sommes renseignés, et avons découvert avec stupeur combien l'éolien était peu convaincant et critiquable, voire néfaste.

Quelles sont vos critiques ? Ce sont des critiques au plan énergétique, écologique et... moral. L'intermittence du vent pose des problèmes techniques importants affectant la rentabilité et paradoxalement la «propreté» de l'éolien. Celui-ci est subventionné par le consommateur, au détriment de la recherche d'autres solutions alternatives dont la perspective existe pourtant. Et nous avons pris conscience du bouleversement qu'entraînerait une telle implantation, qui risquerait de transformer notre environnement en zone industrielle.

Parler de zones industrielles, n'est-ce pas un peu fort ? Non. On nous parle de «parc éolien» pour enjoliver le propos, en réalité, il faudrait parler d'usines d'une dizaine d'aérogénérateurs. Les éoliennes sont des machines d'une hauteur de 150 m, nécessitant un socle de 1 000 tonnes de béton. Leur installation entraînerait une destruction importante des routes, chemins, bois et murets pour amener le matériel, notamment des grues monumentales.

Vous évoquez les nuisances que vous auriez à subir ? Elles seraient hélas nombreuses : pollution visuelle, acoustique, vibratoire, stress, perturbation des animaux d'élevage, disparition du gibier, effets négatifs sur la faune et la flore. Mentionnons aussi la dépréciation parfois élevée des biens immobiliers jusqu'à l'impossibilité de vendre et la perte en terme d'activité touristique et commerciale. D'où notre effort d'information qui vise à faire renoncer à un projet inutile et néfaste

«Pas d'opposition systématique» Cathy Marlas, présidente du Parc naturel régional des causses du Quercy, a un avis nuancé sur l'éventuelle implantation d'éoliennes à Laramière. «Je n'ai pas de position définitive, dit-elle. On ne peut pas être favorables aux énergies renouvelables uniquement sur le papier. Mais ce n'est pas l'énergie que nous avons ciblée au niveau des enjeux de la charte, je pense à la filière bois qui n'est pas suffisamment exploitée.»

... / ...20



... / ...

«Concernant Laramière, nous souhaitons que soient pris en compte tous les enjeux. Nous serons attentifs afin que la collectivité ne soit pas lésée, de même qu'il n'est pas question que le territoire soit dénaturé rassure la présidente. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de parler de la transition énergétique : il faut aussi agir. Une commission de nos services planche sur le schéma climat air énergie et travaille donc sur la question. »

«La population consultée» Valérie Boulpicante, maire de Laramière, revient sur l'historique du dossier éolien sur la commune. «En 2011, la société Eole-Res, basée à Bordeaux, nous a proposés l'étude de l'implantation d'un parc entre 7 et 10 éoliennes.

La première rencontre a eu lieu en présence du PNRCQ. Nous avons invité un grand nombre d'élus. Après délibération du conseil municipal, unanime, le 15 juin 2011, nous avons donné notre accord pour l'implantation d'un mât de mesures, destiné à préciser la faisabilité d'un tel projet sur le site choisi», rappelle-t-elle.

Puis, en 2012, Laramière a demandé au conseil régional à être inscrite dans la zone de développement des projets éoliens, telle qu'elle a été esquissée dans le projet de Schéma régional air et énergie. «Le délai d'implantation serait de cinq à sept ans. Néanmoins il faut attendre les résultats de l'étude : le permis de travaux pour le mât de mesure a été déposé», tempère Valérie Boulpicante. Elle affirme que les retombées financières pour la commune seraient symboliques, le projet de parc éolien se trouvant sur des terrains privés.

Aux critiques de l'association d'opposants, Valérie Boulpicante conteste toute opacité sur ce dossier. Information dans le bulletin municipal ; comptes rendus affichés ; réunion d'information par Eole-Res, le 28 novembre, avec la population et les villages de Promilhanes, Vidailac et Puylagarde (opposés au projet) ; mise à disposition d'un cahier de doléances («une quinzaine de personnes s'y est exprimée, sur 331 habitants»)... «Nous avons créé un comité de pilotage sur cette étude, incluant les communes contre le projet, les élus, le Parc, les différentes associations impliquées, car nous pouvons comprendre l'inquiétude des uns et des autres. Et une consultation par vote des habitants sera organisée d'ici la fin du premier trimestre 2013. En fonction des résultats, nous prendrons les décisions qui s'imposent. »

Mardi 29 Janvier 2013 – Marc MEILLASSOUX

LA TRIBUNE



Photo Reuters

Peter Altmaier, ministre CDU de l'Environnement, a fait sensation en relançant la polémique autour du coût excessif de la politique visant à promouvoir les énergies renouvelables.

La question écologique continue de déchaîner les passions en Allemagne. Et il semble que les partisans d'un tournant énergétique « modéré » aient trouvé en la personne de Peter Altmaier un allié de poids. Car le ministre CDU de l'environnement, sans remettre en cause la loi votée en 2000, compte bien en revoir le mode de financement, qui repose aujourd'hui essentiellement sur les ménages et le Mittelstand (les ETI allemandes). En cause notamment, la subvention d'Etat qui assure aux énergies vertes un prix fixe compatible avec le marché. De 0,35 centime par Kwh en 2003, ce subside a certes permis d'atteindre une part de 23 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique allemand, mais elle a été multipliée par 15 et atteint aujourd'hui 5,3 centimes, ce qui représente un coût de 20 milliards par an pour la collectivité. D'après le cabinet Bearing Point, il pourrait atteindre 12 centimes en 2020, soit 50 milliards d'euros annuels.

Concrètement, pour un foyer moyen qui consomme 3500 kwh par an, l'addition passerait alors de 185 à 420€ par an. « Nous avons atteint la charge limite de cette subvention » a déclaré le ministre de l'**Environnement**. Peter Altmaier a par ailleurs revendiqué une meilleure allocation des aides en fonction des besoins du réseau. Ainsi la production d'énergie verte est très concentrée en Basse-Saxe, alors que la plupart des grands groupes industriels sont localisés dans le sud du pays. Et quand les parcs éoliens en mer du Nord et dans le Schleswig-Holstein produisent des excédents d'énergie, la Bavière et le Bade-Wurtemberg revendiquent une production autonome.

Un sujet sensible à l'approche des élections

La question est sensible à l'approche des élections de septembre prochain, alors que les ménages ont vu leur facture énergétique gonfler de 80 % en dix ans, mais restent profondément attachés au tournant énergétique. Peter Altmaier, proche d'Angela Merkel, a d'ailleurs choisi une rhétorique « raisonnable » : après le nécessaire « frein à la dette publique », le ministre en appelle désormais au « frein à l'augmentation des prix » de l'énergie. Le remuant ministre libéral de l'Economie, Philipp Rösler, pourfendeur assidu d'une transition énergétique qui sacrifierait la compétitivité des industriels allemands, a salué « un pas important, dans la bonne direction ». D'après l'Institut VIK, les industriels français payent en effet seulement 78 % du prix de l'énergie allemand, les Chinois 75 % et les Américains 48 %. De leur côté, les branches éoliennes et solaires ont dénoncé une déstabilisation du secteur, notamment de ses investisseurs, qui pourrait « mettre en danger la transition énergétique toute entière ».



Lors d'une réunion de travail des adhérents de l'association Tempête sur le Plateau.

LANNEMEZAN (Hautes-Pyrénées)

Le rendu d'une étude régionale met en avant que le plateau de Lannemezan ne présente pas les meilleures garanties pour le développement de l'éolien.

L'association Tempête sur le Plateau, opposée au projet d'implantation d'éoliennes sur les communes d'Arné, Clarens, Recurt, Réjaumont et Tajan, s'est réunie en décembre pour analyser les conclusions du Schéma régional éolien élaboré par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Midi-Pyrénées).

«Ce schéma est un volet du Schéma régional de climat-air-énergie (SRCAE) ; il a pour vocation de recenser l'ensemble des contraintes et des enjeux permettant de définir les communes de la région situées dans une zone favorable au développement de l'éolien», explique Michèle Beffeyte, la présidente de l'association.

Il ressort de cette étude que les 29 communes des Hautes-Pyrénées qui avaient été citées dans le projet de schéma régional éolien sont identifiées comme se situant «dans une zone à très forte contrainte et/ou très fort enjeu environnemental incompatibles avec le développement de l'éolien». Les contraintes d'ordre technique sont prioritairement le potentiel éolien (manque de vent) et le raccordement au réseau.

Pas de surprise pour l'association Tempête sur le Plateau qui, depuis le début de sa mobilisation, avance aussi ces arguments.

«L'association est déterminée à ne pas relâcher sa vigilance tant que la Communauté de communes du plateau de Lannemezan (CCPL) n'aura pas décidé d'abandonner son projet éolien», conclut la présidente de l'association.

REPERES

Le chiffre : 29

Communes des Hautes-Pyrénées > Inscrites. Dans le projet de schéma régional éolien.

Les communes concernées

Parmi les 29 communes figurant dans le projet initial, 7 d'entre elles ont, lors de la consultation publique proposée par la DREAL fin 2011, délibéré avec des arguments défavorables. Il s'agit de Avezac-Prat-Lahitte, Caharet, Capvern, La Barthe-de-Neste, Réjaumont, Tajan et Uglas. Les conseils municipaux d'Arné, Clarens et Recurt, communes faisant partie de la zone d'implantation, n'ont pas délibéré, ce qui équivaut à un avis favorable.